

Compte rendu du Conseil de développement

En date du 14 mai 2018

M. Moreau, Président du Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance. Il remercie tous les acteurs présents à cette réunion qui se tient à la salle de La Chapelle de LA CHÂTRE.

Membres du Conseil de développement

Étaient présents : 11 membres

1	M.	Daniel	CALAME	Mairie de Saint Plantaire
2	Mme	Florence	DALLOT	ADAR-CIVAM
3	M.	Jean-Michel	DEGAY	Fédération du Bâtiment et des TP de l'Indre
4	M.	David	FOULATIER	Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I)
5	M.	Maxime	GOURRU	Direction Départementale des Territoires de l'Indre
6	M.	Arnaud	LAMY	Chambre d'Agriculture de l'Indre
7	M.	Jacques	LUCBERT	Association Indre Nature
8	M.	René	MARANDON	Société Pomologique du Berry
9	M.	Jean-Claude	MOREAU	ADAR-CIVAM
10	M.	Maxime	PION	Jeunes Agriculteurs de l'Indre
11	Mme	Jacqueline	TEINTURIER	Mairie de Montgivray

Étaient excusés : 6 membres

1	Mme	Evelyne	DELAIGUE	Sous-Préfecture de LA CHATRE
2	M.	Alain	GLAUMOT	Office de Tourisme du Pays de George Sand
3	M.	Gérard	GUILLAUME	Associations culturelles locales
4	M.	Yves	NONNET	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
5	Mme	Annie	ROCHOUX	Chambre d'Agriculture de l'Indre
6	Mme	Pascale	SILBERMANN	Sous-Préfecture de LA CHATRE

Étaient absents : 25 membres

1	Mme	Geneviève	BAUDIMANT	Pôle BioDom'Centre-URGC
2	M.	Michel	BAUDIMANT	Pôle BioDom'Centre-URGC
3	M.	Fabien	CERVERA	Proviseur du Lycée George Sand
4	Mme	Agnès	CHAMPEAU	Parc des Parelles
5	M.	Dominique	DELAUME	Hôpital de La Châtre
6	M.	Arnaud	DENORMANDIE	Initiative Indre
7	M.	Jean-Jacques	DESRIEUX	Initiative Indre
8	M.	Jean	ELION	Fédération de Pêche de l'Indre
9	M.	Didier	GONNARD	Association Indre Nature
10	Mme	Claudine	LANGLOIS	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre
11	M.	Yann	LE STRAT	District de l'Indre de Football
12	M.	Patrick	LÉGER	Fédération de Pêche de l'Indre
13	M.	Bernard	MAILLIEN	CODAR Boischaud Sud
14	Mme	Jacqueline	MAJOREL	Office de Tourisme du Pays de George Sand
15	M.	Jacky	NAUDET	Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I)
16	M.	Christian	NIEL	Parc des Parelles
17	M.	Bernard	PERES	Fédération Départementale des CUMA de l'Indre
18	Mme	Ria	PETERS	Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Indre
19	Mme	Sylvie	PETOLON	CODAR Boischaud Sud
20	M.	Bruno	PLANTUREUX	Fédération du Bâtiment et des TP de l'Indre
21	M.	Alain	POLLET	Société Pomologique du Berry
22	M.	Franck	ROVINA	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
23	M.	Michel	SUCHET	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre
24	M.	Denis	TOUCHET	Fédération Départementale des CUMA de l'Indre
25	M.	Marc	TOUCHET	District de l'Indre de Football

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Démarche des Conseils de développement de l'Indre pour contribuer activement au **SRADDET** de la région Centre-Val de Loire
- 2) Retour sur la contribution au **SRADDET** relative à la « **Jeunesse** »
- 3) Présentation des éléments du **diagnostic SCoT** liés à l'énergie
- 4) Poursuite de la contribution au **SCoT** : échanges sur la **transition énergétique**
- 5) Questions diverses

Le Président accueille **M. David FOULATIER**, expert-comptable et **M. Maxime PION**, agriculteur représentant respectivement l'Union des Entreprises de l'Indre et les Jeunes Agriculteurs de l'Indre.

Le Président propose un tour de table pour que chacun puisse se présenter aux 2 nouveaux membres du Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry.

1) Démarche des Conseils de développement de l'Indre pour contribuer activement au SRADDET de la région Centre-Val de Loire

Le Président indique qu'une lettre des Conseils de développement de l'Indre a été adressée au Président de la Région Centre-Val de Loire en avril dernier dans le cadre de la contribution au SRADDET (*Schéma Régional, d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*) qui s'est achevée au 1^{er} mai 2018.

Dans ce courrier, les Conseils de développement de l'Indre ont souhaité apporter des précisions au SRADDET sur des thématiques présentant des spécificités pour les territoires ruraux :

- Conseil de développement du Pays Castelroussin : Pôle/métropole de Châteauroux
- Conseils de développement des Pays de Valençay / Castelroussin : Tourisme
- Conseil de développement du Pays d'Issoudun : Enseignement supérieur
- Conseil de développement du PNR Brenne : Santé
- Conseil de développement du Pays de La Châtre : Jeunesse

Sachant que le Conseil de développement du PNR Brenne ne s'est pas réuni pour établir une contribution sur la thématique « Santé », elle sera reprise globalement à l'échelle du département en mettant notamment l'accent sur les problématiques d'accueil des étudiants en médecine des Universités de Tours et de Limoges pour effectuer leurs stages dans l'Indre.

Cette contribution au SRADDET des Conseils de développement de l'Indre sera adressée à la région Centre-Val de Loire avant le 30 mai prochain.

2) Retour sur la contribution au SRADDET relative à la « Jeunesse »

Suite à la remise en séance de la contribution « jeunesse », les membres du Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry ont souhaité apporter deux précisions :

- Elargir la stratégie d'attractivité des jeunes à d'autres secteurs d'activités du territoire, au-delà du seul secteur de l'agriculture mentionné dans la contribution
- Demande d'intégration des références locales qui peuvent contribuer au maintien des jeunes sur le territoire, notamment l'espace de coworking sur la commune de Neuvy-Saint-Sépulchre mais aussi développer la partie tutorat et accompagnement.

Une copie de la lettre et des contributions seront annexées au compte rendu de cette réunion.

3) Présentation des éléments du diagnostic SCoT liés à l'énergie

Le Climat du Pays de La Châtre en Berry est contrasté en raison d'une transition géographique et physique entre le Bassin Parisien et le Massif Central. Le territoire bénéficie d'une pluviométrie abondante et bien répartie sur les différents mois de l'année, d'une température moyenne de 11°C et d'un bon ensoleillement (1 840 heures par an).

Concernant **la consommation d'énergie et les émissions de GES**, le Plan Climat Energie de la Région datant de 2012, montre que les émissions proviennent principalement de 3 sources :

- **L'agriculture** (notamment l'élevage) représente $\frac{1}{4}$ des émissions de GES (utilisation de produits phytosanitaires et production d'effluents par les animaux).
- **Le bâti résidentiel** est la 2nde source d'émission (un cinquième des émissions de GES), liée au patrimoine résidentiel ancien, dominé par des maisons individuelles, qui s'avère très énergivore.
- Enfin la 3^{ème} source d'émission concerne **les transports et les mobilités** qui sont responsables de 18% du total des émissions de GES. Cela s'explique par un territoire très peu dense, nécessitant des déplacements quotidiens motorisés, le plus souvent avec une voiture individuelle.

Ces émissions de GES découlent d'une consommation énergétique composée à 75% d'énergies fossiles dont 51% de produits pétroliers.

Afin de réduire ces émissions et cette dépendance, plusieurs leviers ont été identifiés et certaines démarches ont déjà été engagées : la réhabilitation énergétique des bâtiments résidentiels dans le cadre de l'OPAH, le développement des transports alternatifs à la voiture individuelle, la production d'énergies renouvelables.

Concernant **les énergies renouvelables**, plusieurs initiatives ont ainsi été engagées sur le Pays de La Châtre en Berry. C'est notamment dans le domaine de la biomasse et la méthanisation que le potentiel semble le plus important. La région Centre-Val de Loire, l'ADAME, le Département de l'Indre et le Pays de La Châtre en Berry vont mener une politique plus active dans la promotion et le soutien aux initiatives de production d'énergies renouvelables au titre du COT ENR sud Berry en lien avec le Pays Berry St Amandois.

La biomasse représente une réponse intéressante pour le territoire à des problématiques à la fois environnementales, économiques et sociales. Le potentiel en bois énergie est réel, mais ne pourra être exploité que de façon durable sous peine d'aboutir au risque de disparition du bocage.

Concernant **l'énergie éolienne** le potentiel est relativement modéré, le Schéma Régional éolien du Centre-Val de Loire n'a aujourd'hui qu'une valeur indicative. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude ou en cours de construction à l'image du parc éolien sur les communes de Saint-Aout et Saint-Chartier.

Pour l'énergie solaire, on distingue le solaire thermique et le solaire photovoltaïque. L'énergie solaire étant intermittente, cela nécessite la mise en place de systèmes de stockage ou un raccordement au réseau de distribution pour la revente de l'électricité produite. Pour l'année 2017, le territoire du Pays de La Châtre en Berry représente un productible total de 1 117 kWh/kWc.

Enfin, la question de la **géothermie** est abordée et met en lumière une puissance thermique importante sur une partie importante du territoire. En effet, une grande partie au Nord et au Centre du territoire dispose d'une puissance thermique de 100 à 200 kW permettant d'alimenter des logements collectifs. Au contraire, le Sud du territoire ne dispose pas d'un potentiel géothermique suffisant avec une puissance thermique inférieure à 10kW. En dépit d'un potentiel relativement important, les investissements financiers nécessaires à l'installation des infrastructures géothermiques conduisent à privilégier d'autres solutions énergétiques.

4) Poursuite de la contribution au SCoT : échanges sur la transition énergétique

Bien que le **solaire thermique** soit une énergie fiable et propre, moins génératrice de Gaz à Effet de Serre (GES) et peu onéreuse pouvant produire de l'eau chaude sanitaire en moyenne 6 mois par an, on observe sur le territoire très peu d'installations solaires thermiques sur les toitures des logements privés et des bâtiments publics.

Datant de 2010, l'étude du Conseil Départemental de l'Indre qui évoque les potentialités d'implantation de panneaux **solaires photovoltaïques** sur des terres agricoles (30 000 ha) est obsolète. Les membres du conseil de développement sont d'accord pour que ce paragraphe soit modifié/supprimé du diagnostic du SCoT.

Sur la question de la biomasse et plus particulièrement de la **méthanisation**, il est rappelé que le territoire est traversé par un gazoduc alimentant le territoire national.

Au vu du potentiel important de création d'unités de méthanisation au sein du territoire, il serait judicieux d'étudier la possibilité d'injecter le méthane produit localement dans cette conduite de gaz.

Pour les **émissions de GES**, plus particulièrement celles liées à l'agriculture, il est important de faire la distinction entre les émissions brutes et les émissions nettes. . En effet, l'élevage intensif est générateur de plus d'émissions que l'élevage traditionnel de plein air permettant le stockage du carbone à l'aide des prairies permanentes et des haies.

Ainsi pour équilibrer le bilan carbone du secteur agricole, il faudrait maintenir les élevages extensifs sur le territoire qui façonnent le paysage et préservent l'environnement.

Concernant **l'énergie éolienne**, le zonage éolien (ZDE) n'a plus d'existence légale aujourd'hui. Ce zonage est purement indicatif mentionnant des secteurs d'implantation favorables. Par conséquent on pourrait installer des éoliennes sur d'autres secteurs. Pour accentuer la production d'énergie, on voit apparaître des éoliennes de grandes tailles.

Sachant que le nombre d'éoliennes implantées sur le territoire sera limité, la question n'est pas d'être pour ou contre l'installation des éoliennes, mais plutôt de s'assurer en amont des projets d'installations que les retombées économiques se feront bien sur le territoire. A l'image de la Société d'Economie Mixte (SEMER 36) sur le secteur d'Issoudun réunissant des actionnaires privés et publics (CDC Pays d'Issoudun, Commune d'Issoudun, SDEI et Région), qui apporte une nouvelle ressource économique directe pour les collectivités locales.

La question de **l'énergie hydraulique** a été abordée en séance. Il ressort que le potentiel de production d'énergie hydraulique est relativement faible sur le territoire en raison des faibles débits des cours d'eau situés en tête de bassin versant. De plus, c'est une énergie non constante qui dépend de la saisonnalité. Enfin, les ouvrages ont un impact sur la biodiversité (obstacles pour les poissons migrateurs, perturbations des cours d'eau en aval, accumulation de sédiments...).

Avant de penser production d'énergie, il serait judicieux de remettre en avant **les économies d'énergie**, notamment en isolant les logements. Le Conseil de développement souligne à ce titre l'importance des OPAH portées par le Pays depuis 2006.

Dans le cadre des règlements des PLU/PLUi, il faudrait privilégier la création d'éco-lotissements : production d'énergie, maisons passives, intégration paysagère... .

Une étude permettrait de déterminer ce qui est conciliable en termes de construction passive avec l'architecture et le paysage local. Le Conseil souligne l'importance de la pédagogie auprès du grand public autour du concept de la « maison passive ».

La Région Centre-Val de Loire envisagerait de créer un tiers-financement pour l'habitat individuel privé. A ce titre la région pourrait délivrer des prêts aux particuliers souhaitant réaliser des travaux d'isolation. Ce dispositif serait bâti sur des obligations de résultat en matière d'efficacité énergétique. En effet, les économies d'énergie réalisées permettraient aux bénéficiaires de rembourser progressivement leur emprunt.

Le Conseil insiste sur les besoins de formation des artisans du territoire dans différents domaines : isolation des logements, installation de systèmes de chauffage, développement du recours aux énergies renouvelables, construction de maisons passives... .

En prenant l'exemple de la plateforme de rénovation énergétique portée par la CDC du Pays d'Issoudun, le Conseil propose de créer un guichet unique de ce type sur le territoire qui permettrait une meilleure compréhension des démarches et des aides disponibles.

Enfin il faudrait établir sur le Pays une convention d'approvisionnement en bois mentionnant une gestion locale et raisonnée de la ressource issue des haies et des forêts.

5) Questions diverses

Le Président propose d'élargir le Conseil de développement à des jeunes en passant une convention avec le lycée de La Châtre.

L'objectif serait que 2 à 3 élèves puissent participer régulièrement aux réunions du Conseil au fur et à mesure de leur parcours lycéen de la classe de seconde jusqu'à la terminale.

Afin de faciliter leur participation, on pourrait organiser des réunions du Conseil de développement au lycée de La Châtre.

M. Moreau clôt la séance.

Jean-Claude MOREAU

Président du Conseil de développement
du Pays de La Châtre en Berry

Châteauroux le 25 Avril 2018

Monsieur François Bonneau,
Président du Conseil Régional Centre Val de Loire

Objet : SRADDET

Monsieur le Président

Les Présidents de Conseils de Développement de l'Indre travaillant depuis quatre ans en coordination départementale, sont persuadés que la participation citoyenne représente un enjeu démocratique majeur pour renforcer la cohésion sociale, contribuer à l'amélioration des politiques publiques et enrichir les processus de préparation des décisions. La mise en place de nouvelles formes de dialogue entre élus, citoyens et société civile organisée constitue ainsi une opportunité pour partager les grands enjeux du territoire et renouer la confiance entre élus et citoyens...

Ainsi peut-on reconnaître que le principe des ateliers préparatoires au SRADDET a permis à chacun, qui marque de l'intérêt pour le territoire, de se manifester soit à titre individuel, soit pour son organisation.

Nous pouvons enrichir cette opportunité de dialogue avec cette citation de Claudy LEBRETON dans « Refonder la démocratie locale »

« La pertinence des Conseils de Développement, est régulièrement soulignée. Véritables instances de démocratie participative, ils offrent la possibilité aux citoyens de rendre un avis sur des projets concrets d'action publique et de développement économique ou territorial... »,

D'ailleurs, le CESER Centre-Val de Loire, dans un récent rapport, titrait :
« Les conseils de développement : une chance pour la démocratie permanente »
Le CESER souligne qu' ils s'inscrivent dans une démarche de proximité régulière en lien permanent avec la vie locale. Étroitement liés à leur territoire (Pays, Agglo, communauté de communes...) dans le cadre de la collectivité locale référente (la Région), les Conseils de Développement sont des lieux de vie démocratique territoriale. »

La Région, de son côté, dans le cadre d'intervention des CRST, *« attache une attention particulière à la vigueur du débat démocratique et à l'implication des habitants dans les politiques publiques. »*

Elle *« soutient également les processus de co-élaboration, avec les citoyens et les organisations de la société civile, visant la mise en oeuvre du projet de territoire et de suivi, notamment à travers l'implication des conseils de développement. »*

Ces prises de position de la Région et du CESER, font écho aux démarches répétées de notre coordination départementale des présidents de CD et nous en réjouissons.

Si certaines de nos demandes, formulées à maintes reprises et notamment dans

le cadre de la « tournée citoyenne » ont été entendues, d'autres restent en hypothèses, comme par exemple :

- la création d'une plate forme numérique faisant apparaître les CD pour qu'ils puissent échanger et enrichir leurs pratiques
- une rubrique « Conseils de Développement » sur les différents sites régionaux
- la consultation es qualité des Conseils de Développement lors de la démarche autour du SRADDET

S'il est bien de reconnaître l'action des CD à certains moments des projets, il est également indispensable de les rendre plus visibles, pour conforter les membres des conseils actifs et contribuer à dynamiser ceux qui sont en sommeil.

Pour autant, les Conseils de Développement de l'Indre ont souhaité contribuer au SRADDET, de façon modeste, sans prétention à donner un avis sur tout, mais à la suite d'un travail adapté dans chaque CD et une mise en commun des présidents. (1)

Nous avons relevé quelques problématiques régionales mais qui ont un fort écho pour le département de l' Indre, ce « Sud » qui est bien caractérisé par ses territoires ruraux. Ainsi, cela concernera les problématiques « Jeunesse », « Connectivité d'une ville centre » « Un enseignement supérieur en réseau » « Tourisme » et « Santé »

Ces choix ont surtout, de notre point de vue, la faculté de marquer des spécificités liées à nos territoires.

Ainsi, une problématique « jeunesse » n'est pas propre à un territoire rural et les préconisations admises quant à des curseurs comme la mobilité et le logement sont valables partout. Mais un territoire rural se doit aussi de créer les conditions plus globales permettant à sa jeunesse de le considérer comme positif, porteur de vitalités et apte aux innovations localisables. C'est une question de survie.

Ainsi la question du tourisme ne peut s'écarter de la vision globale et structurante régionale : au contraire elle doit à la fois en profiter, s'y raccrocher et décliner ses propres atouts.

Ainsi les atouts et qualités de l'enseignement supérieur en Indre sont-ils probablement sous évalués ; mais on s'accordera tous à constater que cet enseignement supérieur a la faculté d'une mise en exercice de réciprocity profitables pour tous.

Ainsi, à propos de la santé et de la pénurie de personnel médical, nous constatons tous l'inconfort de la situation actuelle. Or, il existe à la fois des demandes des populations et des outils. Loin de vouloir dévaloriser les premières et de prendre pour quantité négligeable ce qui existe, il faudra oser. De nouvelles stratégies devront s'appuyer sur le respect des uns et des autres, sur des mutualisations logiques mais aussi sur des réciprocity à inventer.

Enfin la « connectivité » de la ville centre, est à mesurer en dynamique intra régionale, nationale et européenne mais aussi en tant que relais vers nos territoires ruraux. Là aussi des réciprocity sont à inventer.

Si l'on devait mettre en évidence un objectif pour le SRADDET, ce serait celui de penser en terme de réciprocités et non en liaison à sens unique. Ces réciprocités souhaitées concernent le fait que l'on repère des «têtes de réseaux» avec qui on s'oblige à des échanges : elles ne peuvent se substituer aux dynamiques à mettre en œuvre dans nos territoires mais elles nous sont incontournables.

Fin mai, nous pensons pouvoir vous faire part de l'ensemble de nos travaux ici résumés (certains étant déjà achevés) et nous espérons qu'ils pourront être pris en compte dans le SRADDET. Chaque problématique, ou « transversalité » brièvement exposée pourra renvoyer à une annexe, une fiche explicative qui s'appuie sur la situation locale de l'Indre mais qui a toute sa place dans une vue régionale et à un corpus de propositions utiles au territoire et à ses habitants.

Cette lettre est donc à la fois une lettre d'intention et une lettre de synthèse.

Attachés à notre territoire régional, à son dynamisme, soucieux de l'équilibre interne de cette région, porteurs d'expertises croisées au sein de nos Conseils de Développement, nous vous adressons, Monsieur le Président Bonneau, nos sentiments les plus cordiaux.

François Robin, Pays Castelroussin
Michel Fouassier, Pays d'Issoudun
Jean Claude Moreau, Pays de La Châtre
Yves Champigny, Pays de la Brenne
Pierre Riauté, Pays de Valençay

1/ Chaque CD participe aux dossiers structurants du territoire (SCOT, Leader, contrats de ruralité, Contrats santé ...) Chaque CD a sa dynamique propre et ses organisations (plénières, commissions spécialisées, groupes de travail dédiés...) et chaque CD rassemble des compétences multiples et peut faire état d'une connaissance de son territoire sans égale

Copie à : Monsieur le Président du CESER Eric Chevée
 Monsieur le Vice Président du Conseil Régional Dominique Roulet

Contribution au SRADDET Région Centre Val de Loire

Pays Castelroussin
Pays d'Issoudun
Pays de La Châtre en Berry
Pays de la Brenne
Pays de Valençay

Mai 2018

Les cinq Conseils de Développement de l'Indre en activité,
par des réunions internes à chaque CD,
par leur connaissance du territoire,
par leur implication dans les projets structurants,
par un travail d'échange entre les présidents
ont examiné 5 problématiques sous la double approche :
être utile à la Région,
apporter un regard particulier sur l' Indre.

La jeunesse

La connectivité d'une ville centre.

La santé.

Le tourisme en territoire rural.

L'enseignement supérieur.

Chaque problématique a été abordée selon le protocole suivant :

- 1) ce qui définit une particularité "territoire rural" pour cette transversalité
 - 2) ce qui définit des curseurs dans cette transversalité
 - 3) ce qui définit une stratégie nécessaire à nos territoires ruraux
- Quelques exemples locaux illustrent nos propos.

La jeunesse

Cette problématique a une spécificité dans nos territoires les plus ruraux, ceux qui ont déjà trop souvent perdu les activités pour les parents. Pourtant, miser sur la jeunesse, c'est, à terme, conforter et maintenir les équipements et les services présents sur le territoire (écoles, activités sportives et culturelles ...) Or, sur ces territoires il est courant de se dévaloriser, de considérer « qu'ailleurs, c'est mieux ». De plus, chacun sait que l'éloignement des jeunes est presque une donnée inévitable (études post bac entre autre). Ces diplômés ont aujourd'hui peu de perspectives d'emploi sur le territoire. Ils ont surtout une mauvaise lisibilité de ce qui serait possible. Ils ont tendance à s'installer plutôt dans les zones « attractives » pour leur premier emploi. Loin de vouloir nier la nécessité des migrations du jeune dans son parcours professionnel et de vie, il faut créer les conditions favorables d'un retour éventuel.

Quelques données démographiques : l'exemple du Boischaut sud de l'Indre (sources : « Vivre et accueillir de nouveaux habitants en Boischaut sud » Adar-Civam 2016 /Synthèse du diagnostic du SCOT, 2018, page 17)

La population est en baisse constante et a connu une stabilisation fragile au début des années 2000. La population y est nettement plus âgée que la moyenne régionale. Le déficit naturel se creuse de 0.6 à 0.8 % l'an quand le solde migratoire ne le compense que dans la proportion de 0,4 à 0.6 % l'an. Sur le seul territoire du pays de la Châtre, non seulement la part de retraités est importante, mais la part d'actifs de plus de 55 ans est significativement supérieure au reste du département, 16% contre 14%. Le maintien et l'arrivée de jeunes actifs, l'accompagnement du renouvellement professionnel sont donc cruciaux.

Le pouvoir d'attraction de Châteauroux, « ville centre » est réel mais pas de l'ordre du poids d'une métropole. Ainsi Les 2/3 des actifs résidents du territoire du pays de La Châtre travaillent sur leur propre territoire ; et 80% des actifs des entreprises du territoire habitent ce territoire (séminaire SCOT du 06/04/2018). Le territoire doit penser attractivité et induire ses actifs sous peine d'asphyxie.

Certains « curseurs » d'une réelle politique jeunesse sont à mettre en évidence. Il nous faudra penser de façon systématique et visible à des valeurs ajoutées dans les domaines professionnels, par exemple la diversification en agriculture (bio, transformation des produits, circuits courts, maraîchage...). Le télétravail est une pratique qui pourrait être davantage reconnue dans ces territoires (plus de vulgarisation des outils, information des entreprises, plus de familiarisation de règles d'usage..). Naturellement, en la circonstance, le maillage des outils contemporains est essentiel et prioritaire comme le développement du numérique, notamment à partir de la fibre, de ses usages et de ses médiateurs. On mettra un accent particulier à porter sur un réseau scolaire pertinent, efficace et pérenne, ce réseau étant indispensable aux jeunes couples pour avoir confiance en leur territoire. De manière

logique tous les éléments repérables à l'accueil du jeune en terme de logement (de qualité) et de mobilité (à évaluer régulièrement) sont au moins autant à développer ici qu'ailleurs.

Et, de même, on y a besoin d'un accès aux soins plus performant qu'aujourd'hui. L'adéquation de la formation avec les composantes rurales est à rechercher (agriculture, services à la personne).

Une stratégie est donc possible. Ce sera d'abord une stratégie spécifique **d'attractivité pour les jeunes**, ceux de leurs territoires. Convenons tout d'abord que l'intérêt d'un jeune à s'installer sur son territoire (notamment en agriculture, mais aussi en artisanat) dépendra en partie de l'entourage familial (qui le verra comme positif ou pas). **L'innovation** y est aussi un enjeu et peut valoriser des formations de très bon niveau. Les expériences de **tutorat et de parrainage** peuvent créer des transitions vers la professionnalisation (en agriculture, mais pas seulement). L'innovation consiste à **mettre à disposition des espaces** de coworking (déjà partiellement existants mais à compléter géographiquement), à encourager toutes initiatives permettant à de jeunes entreprises à **coopérer** entre elles (espaces communs, rencontres d'échanges et formations, accompagnement dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire ...). Mais l'expérience locale montre toute l'importance **d'événements structurants** sur lesquels les jeunes (adolescents et adultes) pourront s'exercer puis se projeter lors de leur « exil » afin de retrouver le goût dynamique d'un pays qui vit. Nous pensons ici aux **événements culturels et sportifs** pour peu que les jeunes y soient associés (projets culturels comme Cluis, rencontre des luthiers à Ars, spectacles d'été... liste non exhaustive) et aux **dispositifs** créés à leur intention (le Relais Brenne Initiative Jeunes est un exemple dont on pourrait tirer une évaluation). Les continuités d'intérêt, façonnées dès le plus jeune âge peuvent inciter un jeune à **se réinvestir** sur son territoire d'origine. L'idée de la création d'ambassadeurs pour l'intégration de nouveaux habitants est une idée large : nos jeunes ne sont-ils pas en quelque sorte de « nouveaux arrivants » à mettre en réseaux locaux ? La population adulte est-elle réellement de bons « ambassadeurs » pour sa jeunesse ? Tout cela, c'est dire qu'une politique attractive pour les jeunes sur un territoire rural se fonde, en plus de l'animation locale fondatrice de liens, sur une élévation générale des conditions de vie.

La connectivité d'une ville centre

Une ville centre d'un département rural ne peut plus se concevoir que reliée dans les meilleures conditions possibles avec ses environnements qu'ils soient régionaux, nationaux (voire européens) et locaux. L'isolement de ces centres de bassins de vie se révèle mortifère à tous points de vue que ce soit pour l'accueil d'entreprises, pour la dynamique démographique ou pour la santé de ses habitants.

Nous ne devrions plus être dans une sorte de dépendance des territoires excentrés par rapport à l'axe ligérien et nous devons travailler à leur développement authentique en étudiant pour cela les diverses formes de connectivité, dont on s'apercevra qu'elles sont utiles à la région tout entière.

Cette réflexion peut utilement s'appliquer au contexte local du département ; une ville comme Châteauroux assume certes ce rôle de centralité dans différents domaines (culture, enseignement supérieur, ressources administratives...), mais la réalité se révèle bien complexe.

Quelques données

Seulement quatre emplois sur dix sont occupés par des actifs extérieurs et sur le territoire de Châteauroux ; les flux de navetteurs sont importants mais restent essentiellement internes à la zone d'emploi. (source INSEE). C'est dire que de façon persévérante, des gains de réciprocité sont à rechercher avec les autres territoires indriens pour sortir d'une stratégie strictement endogène ; la centralité devrait être le contraire de l'isolement.

On distinguera quatre ordres de curseurs : le ferroviaire, la route, l'aérien, le numérique.

On partira du constat que l'axe ferroviaire majeur pour le sud de la Région, est bel et bien le POLT. Une stratégie collective du territoire associant élus et société civile organisée pour obtenir des engagements définitifs de l'Etat et de la SNCF est indispensable, sur les travaux en cours, mais travaux qui devraient s'accélérer pour diminuer les temps de trajet. La suppression impérative des passages à niveau reste un objectif coûteux mais incontournable.

Le temps n'est plus aux rencontres d'élus locaux avec les ministères dans le style « câlinothérapie » : un territoire qui veut se faire entendre, rassemble élus et société civile en un dialogue direct, ouvert, public mais sans concession. (1) La liaison TER pour laquelle la Région intervient de façon importante est un autre atout de cette connectivité. S'assurer du bon emploi des matériels roulants acquis sur fonds régionaux, vérifier que le réseau concourt à l'identification, à la connaissance des territoires excentrés devient une nécessité. Notons que le renouvellement du matériel roulant pour l'Indre, maintes fois promis, a toujours été mis en dernière priorité dans l'ordre des territoires de la Région. (1) et (2)

La définition routière du département de l'Indre s'est fixée au début des années 2000. Au plan routier l'axe Nord Sud (A71 et A20) constituait déjà un atout incontestable permettant une liaison réciproque avec Orléans pour les services administratifs, les entreprises, les étudiants et les enseignants de l'université. Mais si la départementalisation de certaines routes nationales a été proposée, aucune autorité départementale ne s'est élevée contre cette décision et nous avons cette ambiguïté de gestion qui fait que le Département est responsable d'une partie de l'évolution du réseau stratégique vers une métropole régionale : Tours. Tout le monde s'accorde à ce que la route soit également cruciale dans une stratégie Régionale, et fixer un objectif raisonnable pour la liaison Châteauroux Tours (1 h 15). Même si cette compétence échappe à la Région il faudra être imaginatif et cesser de tergiverser.

Chacun donc connaît l' Arlésienne de la D943, Arlésienne qui fait de Tours, notre Métropole régionale au titre au moins du médical et de l'universitaire, une Métropole de moins en moins accessible. Ce défaut entretient le défaut endémique d'amplifier les flux vers Limoges...

Avec moins d'acuité, mais avec le souci de bien lier les parties du Berry, la liaison Poitiers- Châteauroux- Bourges est également à faire évoluer. Nous avons pointé jusqu'ici des connectivités internes à la Région mais une ville centre d'un territoire excentré, pour son économie, pour son attractivité ne peut être exclue de relations vers l' Europe. Rappelons qu'il a existé une liaison par rame TGV (Brive- Lille) qui permettait l'interconnexion avec le réseau TGV à Massy, la desserte de Roissy et l'ouverture vers l'Europe du Nord. Cette liaison devrait être réétudiée et remise en service.

Les initiatives de la Région et de l'aéroport d'ouvrir de nouvelles lignes aériennes vers les Hubs de Lyon et Toulouse, puis d'expérimenter vers Londres, Biarritz vont dans le sens de cette indispensable connectivité. Notons qu'en la circonstance les autres collectivités appuient cette initiative (CD 36 et 18, Agglos Chtx et Bourges) ce qui tend à montrer qu'il ne faut pas désespérer de la coopération entre les différents niveaux d'un territoire...

On ne saurait clore ce regard sur la connectivité sans aborder la réalité du numérique et la mise en place de la fibre (hors Châteauroux Métropole). C est un domaine coûteux qui associe des financements cumulés : État, Europe, Région, Départements, intercos.

Le GIP 36 , créé pour la mise en place de la fibre en milieu rural, dont on ne doute pas qu'il agisse, présente toutefois un fonctionnement obscur pour le citoyen..... Les critères affichés de déploiement existent certes, mais qui s'assure de leur mise en oeuvre? Il nous paraît indispensable que soient institués des médiateurs territoriaux et compétents de cette mise en place, capables d'informer de façon précise sur l'état d'avancement de ces travaux et sur les modalités concrètes de raccordement et ceci aussi bien en direction des entreprises que des particuliers.(3)

Une stratégie pour les territoires ruraux autour d'une ville centre, un engagement Etat-Région pour le ferroviaire, un rééquilibrage routier vers Tours, une accessibilité du numérique et une meilleure accessibilité des gains pouvant être permis par cette technologie, tels seraient les axes prioritaires d'aménagement. Plus encore que dans les territoires urbains, l'urgence de la décision est présente dans ces territoires du Sud de la Région.

On en connaît la perte démographique qui les pénalise, eux d'abord, mais qui, à terme, pénalisera la Région. Dans ce domaine de la connectivité ci-dessus esquissé, comme dans d'autres, il faut inventer des nouvelles stratégies de gouvernance, entendre les acteurs locaux de la société civile organisée, nouer un dialogue réciproque, faire émerger des décisions partagées, rendre la mise en oeuvre lisible, sans omettre d'initier des stratégies d'évaluation régulière ... La situation de la ville Centre, Châteauroux, est décisive dans les orientations à prendre : elle ne peut pourtant pas se substituer aux orientations souhaitables par les autres territoires, territoires qui doivent trouver en eux mêmes des ressorts de développement.

(1) Nous préconisons d'organiser un groupe de suivi identifié, associant élus et société civile (dont CESR et Conseils de Développement) pour faire le point régulièrement avec la SNCF (travaux, cadencement, fréquence, matériel roulant...)

(2) Concernant le rôle fédérateur et identifiant du réseau TER.

Ci-contre triste exemple :

Partir d'Orléans à 17h pour rejoindre Châteauroux c'est:

Prendre le train pour Nevers

S'arrêter à Vierzon, attendre 20 minutes

Prendre le train pour La Souterraine

Où trouve-t-on Châteauroux dans cet affichage ferroviaire/administratif/kafkaïen ?

... et de plus il est extrêmement rare de bénéficier des rames neuves acquises par la Région....

(3) Concernant, l'évolution de la fibre en ruralité dans l'Indre, on constate que, bien souvent, la stratégie de communication l'emporte sur la précision de l'information.

Ainsi pouvait-on lire il y a peu, dans la presse locale « La fibre est arrivée à Villers les Ormes »

Mais Villers les Ormes ne rentre dans aucun des critères définis par le GIP 36 sur un de ses documents : »

Sont concernées : les communes de plus de 1000 habitants, les communes disposant d'une zone d'activité représentant plus de 100 emplois et les communes les plus peuplées des cantons qui n'ont pas de commune de plus de 1000 habitants (représentation communale) ».

D'ailleurs Villers n'est plus une commune après sa fusion avec St Maur !

La santé

Nous n'avons pas les moyens ici de produire une lecture exhaustive de la problématique de santé. Dans nos milieux ruraux a été suffisamment décrite récemment aussi bien par les collectivités territoriales, Département et Région, que par les prises de position les plus diverses, la crise d'effectifs de médecins que l'on subit.

Mais on devra s'interroger durablement sur les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons. Il faudra aussi s'interroger comment la population, loin d'être seulement exaspérée, souhaite une implication efficace et innovante. Car, bien sûr, actuellement, ne serait-ce qu'à travers la crise que l'on a fait subir à la maternité du Blanc, à travers le sens des mobilisations populaires, ni l'innovation, ni l'efficacité n'ont été au rendez-vous.

Au croisement des compétences les plus diverses, la première étant celle de l'Etat, la santé est malade de quoi ? Les désaveux politiques et sociaux donnés aux orientations de l'ARS (Agence Régionale de Santé) en Région Centre Val de Loire sont logiques.

La situation de l'hôpital de la ville-centre pose question : pôle et/ou locomotive médicale, beaucoup d'incertitudes donnent une visibilité amoindrie de sa place.

Les curseurs

Non abordés ici, les curseurs ou indicateurs ont été suffisamment développés en d'autres moments et lieux.

Une stratégie « santé » ? Ainsi, à propos de la santé et de la pénurie de personnel médical, nous constatons tous l'inconfort de la situation actuelle. Or, il existe à la fois des demandes des populations et des outils. Loin de vouloir dévaloriser les premières et de prendre pour quantité négligeable ce qui existe, il faudra oser.

De nouvelles stratégies devront s'appuyer sur le respect des uns et des autres, sur des mutualisations logiques mais aussi sur des réciprocitys à inventer. Le meilleur exemple des mutualisations possibles (et déjà en partie réalisées) concerne les regroupements de personnel médical, type « maison pluridisciplinaire de santé ». On peut avoir des MPS avec une synergie avec l'hôpital local pas toujours à son optimum, des MPS aux profils les plus variables en nombre de personnels de soins, en spécialités possibles, et en intégration à caractère territorial plus ou moins achevé. Donc l'effort est à poursuivre. (1).

Une notion beaucoup plus novatrice nous semble être la réciprocity. Cette notion a le mérite de lier des organisations éloignées et aux besoins-ressources complémentaires. On prendra l'exemple de réciprocity contractualisée entre le

CHU de Brest (métropole) et l'hôpital rural de Carhaix (centre Bretagne). Quand le premier s'engage à mettre à disposition au second des internes de médecine le second s'engage à programmer des formations locales (assurées par les précédents) pour disposer d'un personnel de santé qualifié. On peut aussi engager des contractualisations de stages des médecins en zone rurale.(1) Et on pourrait tout autant exprimer un développement cohérent de l'hôpital de Châteauroux qui, certes progresse dans ses structures et matériels mais qui devrait également avancer plus encore dans les qualifications de personnels, par exemple en coopérant étroitement et explicitement avec un CHU régional.

(1)/ Un exemple à méditer : la maison pluridisciplinaire de santé de Neuvy St sépulcre. En différence de la moyenne d'âge des médecins ruraux, les médecins de Neuvy sont jeunes, viennent et s'y installent avec plaisir. Ils sont en maison de santé pluridisciplinaire "privée" (La commune a cependant le projet de leur construire du "dur"). Pourquoi est-ce que cela marche bien à Neuvy ? Parce que, tout simplement, un médecin, le Dr R... est à la fois intervenant à la fac de médecine de Tours, donc lié au CHU, et praticien à Neuvy; il suit des étudiants et internes qui viennent à Neuvy car ils savent qu'ils peuvent continuer à se former, etc.. La réciprocité s'envisage avec ceux qui ont les ressources de formation CHU . Une des ses stagiaires de ce groupe de médecins a même produit une thèse pour plaider l'intérêt des praticiens en rural, thèse qui va a contresens de certaines idées reçues et dont en lira ci-dessous un résumé.

http://www.applis.univ-tours.fr/scd/Medecine/Theses/2014_Medecine_VeuvyCindy.pdf
« Le nombre de médecins en France n'a jamais été aussi élevé mais il existe toujours une inégalité de répartition des praticiens sur le territoire avec même l'accentuation des déserts médicaux. Certains travaux étudient les déterminants à l'installation chez les internes de médecine générale. Ils abordent plus rarement les éléments ayant orienté les choix de jeunes médecins à exercer en zone rurale. A travers cette étude qualitative basée sur des entretiens semi dirigés auprès de jeunes généralistes installés en zone rurale entre 2009 et 2013 dans l'Indre et l'Indre et Loire, nous avons voulu identifier les facteurs intervenant dans leur décision d'installation.

Les origines influencent positivement leur décision d'installation en zone rurale. Malgré un tableau négatif de «ces zones reculées», c'est l'endroit où ils se sentent le mieux pour vivre. Cependant, le travail du conjoint reste limitant dans la décision d'installation sans être rédhibitoire. Les jeunes généralistes aspirent à une qualité de vie convenable et le choix d'exercer en groupe leur permet de concilier vie professionnelle et vie privée. Ils recherchent dans ce mode d'exercice une confraternité, solution à la solitude pesante dans les zones rurales. La construction des maisons de santé pluridisciplinaires est favorable à ces nouvelles installations. Les aides financières proposées par l'état n'ont pas de rôle moteur dans leur décision. Le stage en zone rurale au cours du cursus d'étude médicale doit être encouragé afin de faire connaître l'exercice libéral à la campagne aux jeunes générations. Ce stage pourrait favoriser de futures installations. Il en est de même de la promotion des études de médecine dès le lycée dans les zones rurales. » L'auteure de cette thèse est, depuis, médecin rural.

Le tourisme en territoire rural

Le tourisme en notre Région est devenu progressivement un axe économique structurant. En cohérence, la reconnaissance de la Vallée de la Loire au plan mondial, la densité des châteaux et monuments notamment de la Renaissance, ce label extrêmement porteur et attractif de « La Loire à Vélo », la volonté de développer un tourisme éco responsable sont autant d'éléments solides qui fondent une politique régionale cohérente. La problématique du tourisme a été globalement bien appréhendée en Région Centre Val de Loire et nous en partageons les axes essentiels, par exemple à travers les « enjeux et préconisations » affinés et développés dans la contribution du CESER, contribution dans la quelle nous nous retrouvons pleinement. L'axe ligérien tel que l'image touristique régionale le représente a poussé l'Indre et le Cher à travailler une position originale, bien que partie prenante de la stratégie de la Région. Exprimer une problématique plus locale n'est pas contradictoire mais complémentaire et nous reconnaissons volontiers la « marque de destination » Berry Province comme utile et cohérente. Elle permet une collaboration efficace entre 2 départements (Indre et Cher) et la Région, ce qui, sur d'autres sujets n'est pas si fréquent.

A l'échelle des territoires ruraux, l'enjeu est à fléchages divers. Nous nous attacherons aux plus originaux. Certains aspects économiques liés au tourisme, comme la création d'activités, ne sont pas forcément tant connus et partagés que cela. Car les facteurs de la décision de migrer sont de plus en plus liés à des facteurs de cadre et qualité de vie ; l'aménité devient un critère essentiel et nos territoires ruraux en sont repérables à ce titre. Il est trop peu reconnu qu'une part non négligeable de nouveaux entrepreneurs s'installe sur un territoire après un séjour touristique (1). Nos territoires ruraux ont un potentiel d'accueil probablement sous estimé.

Le curseur de l'appartenance à un territoire pour ses habitants a consisté à créer ou entretenir des éléments qui expriment des valorisations autochtones : en conséquence on se doit d'examiner les potentialités locales peu ou pas explorées. Valoriser les initiatives locales, qu'elles émanent de collectivités (communes et intercommunalités), associations ou particuliers est une manière d'exprimer la réalité de particularités territoriales..

Pour ces valorisations à l'échelle territoriale, on peut compter sur des passionnés d'histoire, du patrimoine, de la mémoire collective, chercheurs regroupés en sociétés savantes ou personnalités reconnues...On a parlé de « l'or gris » (2) pour définir cette tranche d'âge (jeunes retraités) disponibles pour des investissements associatifs, culturels, environnementaux et leur apport au tourisme serait

probablement à mieux accompagner, ce qui serait une façon de les encourager. Ainsi, un projet, en renaissance à Châteauroux, a pour objet la création d'un «Centre d'histoire et de mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre» faisant le lien entre la très riche histoire du département pendant la seconde guerre, la mémoire qui en est cultivée et la recherche universitaire dans ce domaine (3).

Quelques données à l'échelle d'un territoire, le Pays de Valençay

Sans aucunement prétendre à l'exhaustivité il nous faut citer ici certaines de ces initiatives locales :

le Train du Bas Berry (Argy / Pellevoisin/ Ecueillé)

Les chemins de Benjamin Rabier (Nord du Département)

Le musée national de l'Equipement(Guilly près de Vatan)

Les arts et traditions populaires

Les « petits musées » (de la pierre à fusil, de la porcelaine, du jouet ancien....)

Les parcours de mémoire comme «L'espace mémoire de la Résistance (chemins de la résistance de Chabris...)...

Les personnages historiques du territoire: F. de Lesseps, Sarah Caryth,

Autres données socioéconomiques

Il existe une part significative d'installations d'entrepreneurs liés à un séjour touristique (4) ceci pouvant aller jusque dans une fourchette de 12 à 20 %.

En réalité, stratégiquement, le tourisme est un facteur d'attractivité démographique et économique s'il est capable d'allier deux types d'acteurs : le territoire s'il est stratège et accompagnateur (investissements et communication) et les professionnels s'ils font réseau, s'ils co-construisent et coopèrent.(1). En conséquence, tant d'atouts qui pourraient paraître modestes considérés individuellement, peuvent constituer de réelles potentialités attractives s'ils se trouvent reliés en circuits thématiques, ou géographiques, en événements thématiques complémentaires etc. De ce point de vue la dynamique de « l'Indre à Vélo » fruit d'une collaboration entre plusieurs Pays est à souligner.

Qui dit développement touristique dit accueil. Les berrichons manquent sûrement d'ambition pour leur territoire. Ils devraient pourtant devenir les premiers ambassadeurs du territoire. (5) Cela concerne aussi bien les élus que les locaux eux-mêmes.

Chacun se plaît à souligner les atouts touristiques du Département de l'Indre : Le Château de Valençay, La Brenne, Le Pays de George Sand, le musée d'art contemporain d'Issoudun. La forte image positive de « BERRY PROVINCE» est une réalité qui s'est traduite dans des chiffres de fréquentation en hausse pour ses atouts les mieux repérés(6). La coopération reste à mieux appréhender.

On pourra se reporter avec beaucoup d'intérêt aux conclusions des premières rencontres du tourisme d'Argenton sur Creuse du printemps 2018. Nous faisons d'évidence le lien avec notre contribution sur les atouts de la Ville Centre : « ...jouer sur la position géographique de la ville centre pour la définir comme pivot de l'accueil

touristique du département ...renforcer les capacités d'accueil touristiques de la ville (hôtellerie à différents niveaux, mais aussi chambres d'hôtes, campings cars, auberge de jeunesse....) »

Cette complémentarité, n'est, à ce jour, et à nos yeux, pas suffisamment développée. Est insuffisamment développé également le potentiel d'accueil qu'offre l'aéroport de Châteauroux... et cet accueil développé bénéficierait directement à l'ensemble de la Région en une dynamique de parfaite réciprocité.

En ce domaine comme dans tant d'autres, les « Institutions » sont pilotes mais organiser un groupe de suivi identifié, associant élus et société civile (dont CESER et Conseils de Développement) pour faire le point régulièrement se révélerait certainement productif.

- (1) Source « Ville-campagne » et « Mairie Conseils » cité par « Les locaux » aux premières rencontres du Tourisme de notre territoire (Argenton – 23 Avril 2018)
- (2) Des repérages de cette richesse apportée par les « jeunes retraités » sont fréquemment faits, sans que pour autant, on puisse constater une échelle coordonnée d'envergure.
- (3) . Ce centre serait, comme l'est déjà le musée de la résistance à Bourges, membre du Réseau du «Musée de la Résistance Nationale» de Champigny sur Marne, titulaire du label Musée de France. On ajoutera ainsi en synergie avec d'autres lieux de mémoire en Région CVL, un élément d'attractivité dans le cadre du «tourisme de mémoire».
- (4) Source « Ville-campagne » et « Mairie Conseils » cité par « Les locaux » aux premières rencontres du Tourisme de notre territoire (Argenton – 23 Avril 2018)
- (5))Paradoxalement, on a remarqué que les meilleurs ambassadeurs du territoire ne sont pas ses habitants nés sur place mais les nouveaux arrivants (Etude Adar-Civam, forum de territoire de fin 2016)
- (6)) Le spot publicitaire de Berry Province s'est placé au 3ème rang national lors de sa participation au Festival des Spots de promotion touristique à Cannes.

L'enseignement supérieur dans l'Indre

L'enseignement supérieur dans l'Indre, une réalité inscrite dans l'histoire des 30 dernières années et nécessaire au développement et à l'équilibre des territoires régionaux

Pour un maintien sans défaut de l'offre universitaire dans l'Indre

Les doutes exprimés fin 2016 et en 2017 sur le maintien des antennes de l'université d'Orléans dans les départements, dont l'Indre, ont suscité de nombreuses réactions parmi les élus, les étudiants et la « société civile », tous très attachés à l'offre de formation déclinée dans diverses structures à Châteauroux et Issoudun. Les conseils de développement de l'Indre ont pris publiquement position en faveur du Centre d'Etudes Supérieures. Un rapport du CESER de décembre 2016 plaidait pour le maintien des antennes en précisant qu'elles « devaient être confortées et sécurisées ».

Petit retour en arrière :

L'enseignement supérieur dans l'Indre fêtera ses 30 ans en 2018.

Ce fut d'abord la création du Centre universitaire de Châteauroux, (devenu CES) à l'initiative des élus et de la CCI; (450 étudiants en 2017)

Puis de l'IUT en 1992 (ouverture dès 1991 sur le site d'Issoudun) - (529 étudiants en 2017/total des 2 sites)

L'école normale d'instituteurs, devenue l'IUFM puis l'ESPE forme les futurs enseignants au Master spécialisé (débouché pour nombre d'étudiants du CES)

Parallèlement à cela la CCI avec son centre de formation et les lycées de Châteauroux ont créé des formations post-bac, BTS, LP etc.. y compris Le Lycée agricole.

Il existe aussi l'école de soins infirmiers.

Puis ce fut la création de l'Ecole d'ingénieurs HEI

Au total, en Indre, l'offre de formation est large : 30 diplômes dans 11 établissements pour environ 2500 étudiants (public et privé). Nous partons de l'hypothèse positive qu'il nous faut un maintien sans défaut de l'offre universitaire dans l'Indre.

Rôle d'ascenseur social de l'université

L'université d'Orléans est un acteur majeur de l'enseignement supérieur dans l'Indre – ainsi d'ailleurs que dans les trois autres départements de la Région CVL inclus dans son périmètre, Cher, Loir et Cher et Eure et Loir. Elle rassemble presque la moitié des étudiants de l'Indre dans ses différentes formations sur les sites de Châteauroux et d'Issoudun.

L'université a joué un rôle clé dans la poursuite d'études post-bac pour nombre de jeunes issus des classes modestes (plus de 50% de boursiers) qui ne se

seraient sans doute pas engagés dans des études longues. Et l'on s'accordera à constater que la concentration des formations sur le campus d'Orléans, ne serait pas en mesure d'attirer l'ensemble des étudiants ayant choisi les antennes. Les conditions d'hébergement dans l'Indre, tant à Châteauroux qu'à Issoudun, sont très favorables aux étudiants, profitent donc au plus modestes et nous amène à penser que plus que partout dans le reste de la Région centre Val de Loire, l'université remplit ici un rôle unique d'ascenseur social.

Réactivité, adaptabilité des structures d'enseignement supérieur

Depuis le début des années 2000, les responsables, en accord avec les élus, ont continuellement adapté les offres dans chacune des structures à la fois pour répondre à la demande du milieu économique local, mais également dans un souci d'attractivité en direction d'étudiants extérieurs au département, venant de la région Centre-Val de Loire ou d'autres régions de France. Citons par exemple la 1^{ère} Licence Professionnelle de l'université d'Orléans, qui est née à l'IUT de l'Indre en 2000, et la dernière proposée par le CES, LP « gestion de l'eau et développement des territoires », parfaitement ciblée, fondée à la fois sur les compétences locales et les besoins bien au-delà de l'Indre.

D'autres propositions récentes du Pays d'Issoudun doivent être examinées :

- l'ouverture de la Licence « Commerce International option Asie » ; cette spécialité pourrait être intégrée dans le dispositif Parcours Technologique du Grade de Licence en IUT.
- ouvrir un groupe supplémentaire en 1^{ère} année DUT Techniques de Commercialisation.
- ouvrir de nouvelles formations : des formations BTS (spécialités liées à la logistique, à l'environnement - maintenance des éoliennes par exemple - ou à l'aéronautique ou à la maroquinerie).
- poursuivre l'offre de formation en apprentissage (le DUT GLT d'Issoudun est la formation qui compte le plus d'apprentis de tout le CFA de l'université en 2018).
- développer l'offre de formation de l'IUT destinée aux personnes en emploi (certification professionnelle), à travers notamment les blocs de compétences.

De même les formations du secteur privé qui s'est montré très actif (CCI) doivent être examinées en perspective avec le développement économique du département.

Une stratégie : Les leviers à utiliser

Cette réactivité est un atout qu'il convient d'encourager par des mesures de soutien. Les aides des collectivités sont conséquentes mais cela n'exclut pas une réflexion sur leur volume. De même l'intégration des modalités de formation les plus innovantes doivent être soutenues.

Cependant, un des leviers susceptibles de lever les menaces sur les sites est sans aucun doute la clé de répartition des dotations de l'état aux universités multi-sites dont Orléans est un exemple représentatif. Les élus régionaux et tous les parlementaires devront agir pour faire évoluer le système de dotation qui s'avère injuste.

L'offre « enseignement supérieur » en Indre a évolué et peut évoluer. Une stratégie efficace consistera à ce que les complémentarités soient encore plus visibles et comprises. Les réciprocitys entre université et antennes devraient être mieux analysées, mieux défendues. Et mieux ces réciprocitys seront assumées, plus chacun y sera gagnant.

Le 24 mai 2018

François Robin, Pays Castelroussin
Michel Fouassier, Pays d'Issoudun
Jean Claude Moreau, Pays de La Châtre
Yves Champigny, Pays de la Brenne
Pierre Riauté, Pays de Valençay